RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00165
Numéro SIREN : 849 492 228
Nom ou dénomination : ABONDANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2022 sous le numéro de dépôt 1381

ABONDANCE
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 11, boulevard Jean Moulin,
65000 TARBES
849 492 228 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le dix-sept novembre,
A dix heures,

La société S2M, Société civile au capital de 465 000 euros, ayant son siège social 28 Rue Gabriel Fauré, 65000 TARBES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARBES sous le numéro 448 180 430 RCS TARBES, représentée par Madame Marie-Hélène BEKSTEIN et Madame Sandrine BEKSTEIN en qualité de cogérantes,

Associée unique et Présidente de la société ABONDANCE,

En présence de Madame Sandrine BEKSTEIN, Directrice Générale,

En présence de la Société BARAKA, représentée par Madame Sandrine BEKSTEIN en qualité de gérante,

A pris les décisions suivantes :
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de la société S2M de son mandat de Présidente à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de présidente à compter de ce jour, la société BARAKA, Société à responsabilité limitée au capital de 4 750 000 euros, ayant son siège social 11, boulevard Jean Moulin 65000 TARBES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARBES sous le numéro 903 750 669, représentée par Madame Sandrine BEKSTEIN en qualité de gérante,

Madame Sandrine BEKSTEIN au nom de la Société BARAKA qu'elle représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide de fixer sa rémunération en qualité de Présidente lors d'une prochaine décision. Néanmoins, elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

SB

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*
**

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé avec le présent procès-verbal.

La Société S2M représentée par Madame Sandrine BEKSTEIN **Madame Marie-Hélène BEKSTEIN**	**La Société BARAKA représentée par Madame Sandrine BEKSTEIN (*)** Bon pour acceptation des fonctions de Présidente *(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Présidente »*
Madame Sandrine BEKSTEIN **Directrice Générale**	